COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025 à 18h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr GEROUDET David.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2025**
   Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

2. **FINANCES :**

❖ Comptes administratifs 2024 :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultats reportés	102 264,15	155 228,96	257 493,11
Opérations de l'exercice	176 065,81	52 967,70	229 033,51
Résultats de clôture	278 329,96	208 196,66	486 526,62
Restes à réaliser	-	23 529,88	23 529,88
TOTAUX CUMULES	**278 329,96**	**231 726,54**	**510 056,50**

Le reste à réaliser de 2024 correspond à la réalisation de la route forestière du col de l'Ancrenaz en recette et à l'achat d'une clé dynamo pour le service technique en dépenses.

EAU - ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultats reportés	231 105,63	- 228 848,12	2 257,51
Opérations de l'exercice	84 344,00	208 297,79	292 641,79
Résultats de clôture	315 449,63	- 20 550,33	294 899,30
Restes à réaliser	-	-	-
TOTAUX CUMULES	**315 449,63**	**- 20 550,33**	**294 899,30**

ZAC	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Résultats reportés	90 547,07	-	90 547,07
Opérations de l'exercice	-	-	-
Résultats de clôture	90 547,07	-	90 547,07
Restes à réaliser	-	-	-
TOTAUX CUMULES	**90 547,07**	**-**	**90 547,07**

Le vote s'effectue à main levée sans la présence de Madame le Maire.
Les 3 comptes administratifs des 3 budgets sont approuvés à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat :

Notre capacité d'autofinancement sur la commune étant de 278 329,96 €, Madame le Maire propose de transférer 100 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2025. Le report de fonctionnement de 2024 sur le budget 2025 sera donc de 178 329,96 €.
L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement étant de 315 449,63 €, Madame le Maire propose de transférer 60 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2025. Le report de fonctionnement 2024 sur le budget 2025 sera donc de 255 449,63 €.
L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de la Zone du Village d'Arbroz étant de 90 547,07 €, Madame le Maire propose de transférer 0,00 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le report de fonctionnement 2024 sur le budget 2025 sera donc de 90 547,07 €.
L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

❖ Comptes de gestion 2024 :

Les comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

❖ Budget Primitif 2025 :

COMMUNE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	510 000,00	613 849,20
Restes à réaliser 2024		1 150,80
Virement de la section d'investissement	249 000,00	
Total dépenses cumulées	**759 000,00**	**615 000,00**
Recettes réelles	580 670,04	133 122,66
Restes à réaliser 2024		24 680,68
Résultats reportés N-1	178 329,96	208 196,66
Virement de la section de fonctionnement		249 000,00
Total recettes cumulées	**759 000,00**	**615 000,00**

EAU - ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	126 900,00	322 399,67
Résultats reportés N-1		20 550,33
Opération d'ordre entre section	45 000,00	25 000,00
Restes à réaliser 2024		1 850,00
Virement de la section d'investissement	238 100,00	
Total dépenses cumulées	**410 000,00**	**369 800,00**
Recettes réelles	129 550,37	86 700,00
Restes à réaliser 2024		
Résultats reportés N-1	255 449,63	
Opération d'ordre entre section	25 000,00	45 000,00
Virement de la section de fonctionnement		238 100,00
Total recettes cumulées	**410 000,00**	**369 800,00**

ZAC	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles		
Restes à réaliser 2024		
Virement de la section d'investissement	100 000,00	
Total dépenses cumulées	**100 000,00**	-
Recettes réelles	9 452,93	
Restes à réaliser 2024		
Résultats reportés N-1	90 547,07	
Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
Total recettes cumulées	**100 000,00**	**100 000,00**

Les budgets primitifs 2025 sont approuvés à l'unanimité.

❖ Attribution des subventions :

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions de fonctionnement :

	2025
ENFANCE SPORTIVE DE LA VALLEE D'AULPS	510,00
CIME MONT BLANC	250,00
APE COLLEGE DE SAINT JEAN D'AULPS	150,00
APEI THONON ET CHABLAIS	100,00
BATTERIE FANFARE L'EDELWEISS DE MORZINE	100,00
GIS-FRANCE	100,00
LA RUCHE MORZINE	70,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE (SEA) 74	60,00
TOTAL	**1340,00**

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Taxes communales :

Il est proposé de laisser les taux de taxe communales à l'identique par rapport à 2023 et 2024 soit :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,85 %.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,43 %
- Le taux de la taxe d'habitation : 15,00 %
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 60,00 %

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Demande subvention CDAS pour l'acquisition d'un tracteur et de ses équipements :

L'acquisition d'un tracteur et de ses équipements faciliterait grandement les opérations de déneigement et permettrait de réaliser la plupart des travaux d'entretien de la voirie communale tout au long de l'année avec notamment le fauchage et l'entretien des fossés en l'équipant d'un godet, d'une épareuse et d'une benne.
Une demande de subvention dans le cadre du Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité est déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

3. SCOLAIRE :

❖ Approbation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école maternelle de La Côte d'Arbroz :

A la demande de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, la mise en conformité du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) avec la circulaire interministérielle du 8 juin 2023 doit être réalisée : le document, élaboré conjointement par les services de la mairie et par les enseignants, doit être présenté au Conseil Municipal pour approbation, et sera transmis aux services de l'Education Nationale.

Le PPMS est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un évènement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

En cas d'évènement majeur sur le temps scolaire, le PPMS déclenché par le responsable d'établissement permet à l'école de s'organiser et à chaque personne présente (élèves, personnels exerçant dans l'école ou l'établissement relevant du ministère de l'éducation nationale ou de la collectivité territoriale gestionnaire, autre personnes) d'adopter le comportement adapté en attendant l'arrivée des forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie selon leurs zones de compétences respectives) ou des services de secours ou le retour à une situation normale.
A cet égard, le PPMS a aussi pour objet de faciliter l'intervention de ces services.

Il fait l'objet chaque année de deux exercices (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver) qui permettent de le tester, de tester les alarmes, de le mettre à jour et de l'améliorer le cas échéant au moyen des retours d'expérience effectués à l'issue.

Le PPMS comprend trois parties :

- Partie 1 : la description de l'établissement ;
- Partie 2 : les conduites à tenir et réflexes face aux menaces et risques majeurs ;
- Partie 3 : annexes : documents internes à l'école :
  - fiche annuaire de crise ;
  - fiche « liste des personnes nécessitant une attention particulière ».

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école Maternelle de La Côte d'Arbroz est approuvé à l'unanimité.

4. URBANISME :

❖ Examen des dossiers en cours

Permis de construire :

Mr BERGER et Mme BAUD	Route des Grainetiers	Transfert	Accordé

JARDIFLORE
Projet de PC
Zone sur la Côte d'Arbroz UX
Zone Sur la Commune d'Essert Romand « Agricole »
« Création du lieu-dit »
Discussion au conseil
Création d'un agglomération Le Pont du Couard, commune de la Côte d'Arbroz
Le conseil validera la création du lieu-dit lors prochain du conseil

5. QUESTIONS DIVERSES :

❖ Mr et Mme RAMEL Christian ont fait une proposition d'achat pour une parcelle communale : Cette demande est rejetée par le Conseil Municipal.

Prochain conseil le 5 mai 2025 à 19h00.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

Le secrétaire,
David Géroudet

MAIRIE DE LA COTE-D'ARBROZ (Haute-Savoie)